

## **PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 9 mars 2026**

L'an deux-mille-vingt-six le 9 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Claude NEF, Maire

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 11**

**Etaient présents** : MM. Agras, Bourdieu, Carpentier, Cominotti, Grux, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrère, Maurens, Pérès et Petit

**Procurations** : Mme Mascarenc (procuration Mme Pérès)

**Absents** : Mme Kauffmann, et M. Espiet

**Nombre de votants : 12**

**Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS**

### **A L'ORDRE DU JOUR**

#### **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23/02/2026**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 23 février 2026 : sans objet.

Approbation unanime.

#### **2 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – COMMUNE –**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre AGRAS, Adjoint au Maire, vote le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	Prévu	<b>2 060 750.11</b>	Dépenses	Prévu	<b>2 659 195.33</b>
	Réalisé	<b>575 412.26</b>		Réalisé	<b>1 007 105.32</b>
	Reste à réaliser	<b>0.00</b>			
Recettes	Prévu	<b>2 060 750.11</b>	Recettes	Prévu	<b>2 659 195.33</b>
	Réalisé	<b>170 672.15</b>		Réalisé	<b>2 800 261.34</b>
	Reste à réaliser	<b>0.00</b>			
Résultat de clôture de l'exercice		<b>-404 740.11</b>	Résultat de clôture de l'exercice		<b>1 793 156.02</b>
Résultat global					<b>1 388 415.91</b>

Approbation unanime.

#### **3 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BASE DE LOISIRS -**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre AGRAS, Adjoint au Maire, vote le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	15 000.00	Dépenses	Prévu	52 063.08
	Réalisé	1 610.25		Réalisé	8 293.32
	Reste à réaliser	0.00			
Recettes	Prévu	15 000.00	Recettes	Prévu	52 063.08
	Réalisé	0.00		Réalisé	59 293.10
	Reste à réaliser	0.00			
Résultat de clôture de l'exercice		-1 610.25	Résultat de clôture de l'exercice		50 999.78
Résultat global					49 389.53

Approbation unanime

#### **4 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – LOTISSEMENT DES MÛRIERS -**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre AGRAS, Adjoint au Maire, vote le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	410 643.56	Dépenses	Prévu	365 460.45
	Réalisé	0.00		Réalisé	242 481.67
	Reste à réaliser	0.00			
Recettes	Prévu	410 643.56	Recettes	Prévu	365 460.45
	Réalisé	290 281.19		Réalisé	86 021.68
	Reste à réaliser	0.00			
Résultat de clôture de l'exercice		290 281.19	Résultat de clôture de l'exercice		-156 459.99
Résultat global					133 821.20

Approbation unanime

#### **5 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – THERMES –**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pierre AGRAS, Adjoint au Maire, vote le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévu	0.00	Dépenses	Prévu	130 200.00
	Réalisé	0.00		Réalisé	101 681.19
	Reste à réaliser	0.00			
Recettes	Prévu	0.00	Recettes	Prévu	130 200.00
	Réalisé	0.00		Réalisé	61 124.83
	Reste à réaliser	0.00			
Résultat de clôture de l'exercice		0.00	Résultat de clôture de l'exercice		-40 556.36
Résultat global					-40 556.36

Approbation unanime

#### **6 – ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR – CREANCES IRRECOUVRABLES**

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Il est proposé de prononcer en non-valeur des titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 3 024.22 €. Cette admission en non-valeur concerne des titres émis entre 2015 et 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à émettre un mandat au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » d'un montant de 3 024.22 €.

Approbation unanime

#### **7 – RENOUELEMENT DU COPIEUR DE LA MAIRIE (LOCATION)**

La commune a signé le 22 février 2021 avec la société BUREAU CONCEPT un contrat de location pour le copieur de la mairie. La durée de cette location était de 20 trimestres, soit 5 ans. Le contrat est arrivé à échéance et il est nécessaire de le renouveler. BUREAU CONCEPT a fait une nouvelle proposition de location d'un matériel équivalent dans la nouvelle gamme de copieurs. Il s'agit du C7125 pour un coût mensuel d'environ 169.72 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat de location du copieur de la mairie avec le modèle C7125 pour un coût mensuel de l'ordre de 169.72 € (contrat de maintenance : loyer mensuel de 59.90 € HT et 0.0038 € HT la page en noir et blanc / 0.038 € HT la page en couleur).

Approbation unanime

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Fin de mandat : M. le Maire remercie les membres du conseil municipal sortant pour leur implication et leur travail. il remercie particulièrement ceux qui ne se représentent pas mais qui ont œuvré pour l'essor de la commune (Mme Kauffmann et MM Agras, Bourdieu et Espiet), sans oublier le départ brutal de Pierre de Prada ;
- Prochaine réunion du conseil municipal : le 20 mars pour élire le maire et les adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Affiché le 11 mars 2026

Le président de séance,  
Claude NEF, maire

le secrétaire de séance,  
Pierre AGRAS, adjoint